



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
le mardi 3 septembre 2019, à 20 heures**

Sont présents : MM, Roger Gosselin, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois, formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Absente : Mme Michelle Pageau.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière.

2019-144

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2019-145

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 12 août 2019;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Nomination d'un(e) Maire(sse) suppléante);
6. Méchoui du maire de Saint-Fortunat;
7. Invitation à la conférence bénéfique de la ministre Marguerite Blais, responsable des Aînés et des Proches aidants;
8. Résolution d'appui au programme *Québec haut débit*;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. Achat d'un sécheur pour le compresseur de la caserne incendie;

HYGIÈNE DU MILIEU

10. Soumission sur invitation pour la cueillette et le transport des matières recyclables et des déchets solides pour la municipalité de Kinnear's Mills;

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11. Démission de Jacinthe Bélanger;
12. Décision pour l'engagement de M. Dominic Paradis à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement;
13. Vente aux enchères pour la vente de terrains résidentiels;

LOISIRS ET CULTURE

14. Fonds de développement des territoires-volet soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie « Village de Noël »;

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

15. Levée de la séance.

2019-146

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

2019-147

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dites minutes soient acceptées et signées.

2019-148

COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	18 442,51
C0007478-7608	Redevances éoliennes 2018	33 835,35
C0007609	Groupe Ultima inc.	131,00
C0007610	Paquet et Fils	341,75
C0007611	Christian Haerinck (Cornemeuse) (Pont)	250,00
C0007612	Jean-Marc Trépanier	82,50
C0007613	MRC des Appalaches	85,28
C0007614	Petite caisse	352,70
C0007615	Régie Intermunicipale de la région Thetford	1 252,41
C0007616	René & Roch Pomerleau (fourche tracteur)	1 006,03
C0007617	Xerox Canada Ltée	863,28
C0007618	Fonds d'information sur le territoire	16,00
C0007619	Sylvain Lambert (Chapiteau festival celtique)	900,00
C0007620	Imprimerie Gingras & Fils	1 158,38
C0007621	Richard Bisson	672,60
C0007622	Nadeau Photo solution (route des vergers)	40,24
C0007623	Bell mobilité inc.	96,50
C0007626	Agence du revenu du Canada DAS	2 232,28
C0007627	Ministère du revenu DAS	5 664,91
C0007628	O'Max Communication inc.	1 984,75
C0007629	Location d'outils Thetford	84,38
C0007630	Caisse Desjardins région de Thetford	440,10
C0007631	Industrielle Alliance	320,00

C0007632	ADMQ Zone 9 Lotbinière-Appalaches (colloque)	100,00
P1900081	Jacinthe Bélanger	271,25
P1900082	Service Sanitaires Denis Fortier	2 361,38
P1900083	Le Centre de l'aspirateur TM enr.	286,53
P1900084	9039-4255 Québec inc. Beucesansfil	68,93
P1900085	Mégaburo	77,90
P1900086	Excavation Maggy inc.	2 396,57
P1900087	Vivaco groupe coopératif	2 272,30
P1900088	SNC Lavalin Inc.	1 117,60
P1900089	2861-7389 Québec inc. (Rick MacRae)	7 343,44
P1900090	Jacinthe Bélanger	533,75
P1900091	Lafontaine Inc.	10 591,35
P1900092	Vivaco groupe coopératif	5 020,27
P1900093	Jacinthe Bélanger	157,50
L1900015	Hydro Québec	383,02
L1900016	Bell Canada	421,89
	TOTAL	103 656,63

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-149

NOMINATION D'UN(E) MAIRE(SSE) SUPPLÉANT(E)

Il est proposé par M. Carl Dubois, appuyé par M. Richard Dubois et résolu que M. James Allan, soit nommé maire suppléant du 2 septembre 2019 au 31 décembre 2019 et qu'il puisse agir en tant que signataire du compte bancaire de la municipalité, et ce, seulement quand le maire sera dans l'impossibilité d'agir soit en cas de maladie grave ou de vacances prolongées.

2019-150

MÉCHOUI DU MAIRE DE ST-FORTUNAT

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 30,00 \$ pour l'achat de 1 billet au méchoui du maire de Saint-Fortunat le samedi 14 septembre prochain.

2019-151

INVITATION À LA CONFÉRENCE BÉNÉFICE DE LA MINISTRE MARGUERITE BLAIS, RESPONSABLE DES AÎNÉS ET DES PROCHES AIDANTS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense de 60 \$ pour l'achat de 6 billets à la conférence bénéfice de la ministre Marguerite Blais, responsable des Aînés et des Proches aidants le lundi 30 septembre prochain à la Polyvalente de Thetford;

Les revenus de la vente des billets seront remis au Fonds Centre d'hébergement Saint-Alexandre de Thetford.

2019-152 **RÉSOLUTION D'APPUI AU PROGRAMME *QUÉBEC HAUT DÉBIT***

Attendu que les municipalités de la MRC des Appalaches demandent depuis plusieurs années que les résidences, les commerces, les industries, les entreprises agricoles et touristiques situées dans les territoires ruraux puissent avoir accès à des services en télécommunications fiables et rapides;

Attendu que le gouvernement provincial a dévoilé pour son budget 2019-2020 le nouveau programme *Québec haut débit* qui vise à appuyer des projets de déploiement d'infrastructures d'accès à Internet haut débit dans l'ensemble du Québec;

Attendu qu'il y aura au cours des prochaines semaines un processus d'appel à projets via le programme *Québec haut débit* qui offrira un financement aux projets les plus prometteurs;

Attendu que la MRC des Appalaches souhaite que le service Internet haute vitesse soit déployé par la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH), puisqu'elle considère que c'est à ce jour la meilleure technologie qui puisse être étendue et ce, sur l'ensemble de son territoire;

Attendu que cinq compagnies en télécommunications ont approché la MRC des Appalaches pour présenter leur projet pour l'ensemble du territoire de la MRC en prévision du programme *Québec haut débit*;

Attendu que la municipalité de Kinnear's Mills souhaite appuyer plus particulièrement la compagnie Sogetel puisque son projet correspond aux besoins et aux attentes de la MRC en matière de déploiement de la fibre optique, mais aussi parce que :

- Sogetel est déjà présent dans les MRC de l'Érable, d'Arthabaska, de Robert-Cliche, des Etchemins et du Granit;
- Il est également présent dans les municipalités de la Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby et la ville de Disraeli;
- La dorsale de transport traverse déjà le territoire d'ouest en est, soit de la municipalité d'Irlande à Adstock;
- Sogetel assure que la technologie déployée est la meilleure disponible soit le FTTH;
- Sogetel a présenté le projet le moins coûteux du fait de sa présence sur le territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Dubois et résolu unanimement :

Que la municipalité de Kinnear's Mills appuie Sogetel dans ses démarches auprès du programme *Québec haut débit* afin que ce fournisseur desserve les zones non ou mal desservies par le déploiement de la fibre optique jusqu'à la maison (FTTH) dans le cadre du projet proposé, et ce, à des coûts comparables au milieu urbain et sans frais de branchement;

Que la municipalité de Kinnear's Mills demande en tout respect aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Sogetel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-153 ACHAT D'UN SÈCHEUR POUR LE COMPRESSEUR DE LA CASERNE INCENDIE

Attendu que le 29 août 2019 la municipalité a reçu de Compressair Canada de Plessisville les prix suivants pour la fourniture des équipements nécessaires au bon fonctionnement du compresseur de la caserne incendie de Saint-Jacques-de-Leeds :

- Sécheur = 1 740 \$ plus taxes
- Filtreur = 150 \$ plus taxes
- Système de drainage = 275 \$ plus taxes

Proposé par M. Roger Gosselin et appuyé par M. James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills accepte le prix total de 2 165 \$ plus taxes de Compressair Canada de Plessisville pour la fourniture des équipements.

Que copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de St-Jacques-de-Leeds et de Saint-Pierre-de-Broughton pour adoption par leur conseil respectif tel que prévu à l'entente intermunicipale incendie 2019.

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-154 SOUMISSION SUR INVITATION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS SOLIDES POUR LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

ATTENDU QUE les contrats pour la cueillette et le transport des matières recyclables et des déchets solides viendront à échéance à la fin de l'année 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Dubois et résolu :

Que la municipalité de Kinnear's Mills procède à une demande de soumission sur invitation pour la cueillette et le transport des matières recyclables et des déchets solides, en y stipulant que l'ouverture des soumissions aura lieu jeudi le 26 septembre 2019.

QUE la demande de soumission soit pour deux ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2019-155 DÉMISSION DE JACINTHE BÉLANGER

Proposé par M. Carl Dubois et appuyé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la démission de Mme Jacinthe Bélanger à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement soit acceptée en date du 27 août 2019.

2019-156 DÉCISION POUR L'ENGAGEMENT D'UN D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Sujet reporté à une séance subséquente.

2019-157 VENTE AUX ENCHÈRES POUR LA VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS

ATTENDU le développement résidentiel municipal sis à Place Harriet-Wilson;

ATTENDU les quatre (4) terrains disponibles prêts à construire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision d'offrir la possibilité à des nouvelles familles de s'établir dans la municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Gosselin et appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions pour la vente de ces quatre (4) terrains résidentiels sis dans le développement situé sur la rue Place Harriet-Wilson;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe B);

QU'un avis public (annexe A) soit également publié (église catholique, Candlish Church, bureau municipal, journal Sons d'Cloches, page facebook et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées jusqu'au 30 octobre 2019, 9 h 30.

2019-158 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES-VOLET SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE « VILLAGE DE NOËL »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire transformer la municipalité en village de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer un sentiment d'appartenance et de fierté pour les citoyens envers leur village et qu'il nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant tel que défini dans le *Fonds de développement des territoires-volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre une demande financière au montant de 10 000 \$ à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds de développement des territoires-volet aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

Et autoriser Mme Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents relatifs à ce projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

DIVERS

Aucun sujet traité au point divers.

2019-159

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 25.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault
Directrice générale / secrétaire-trésorière

ANNEXE A

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS
M.R.C. DES APPALACHES**

**TERRAINS RÉSIDENTIELS (4)
PLACE HARRIET-WILSON
À VENDRE**

APPEL DE PROPOSITIONS

La Municipalité de Kinnear's Mills est propriétaire de QUATRE (4) terrains résidentiels situés sur la rue Place Harriet Wilson sur le territoire de la Municipalité. Ces terrains sont montrés sur le plan annexé au présent avis.



Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)

La Municipalité désire recevoir des offres d'achat pour ces terrains. **Le prix de base étant fixé à la valeur nominale de 1 \$.**

Terrain numéro 4913569 (superficie 3 879.0 M²)

Terrain numéro 4913573 (superficie 4 137.2 M²)

Terrain numéro 4913567 (superficie 3 334.7 M²)

Terrain numéro 4913568 (superficie 3 121.4 M²)

Les personnes intéressées à déposer une offre d'achat doivent **obligatoirement** le faire sur le formulaire mis à leur disposition par la Municipalité (lequel inclut toutes les conditions essentielles reliées à la vente). Ce formulaire est disponible au bureau de la Municipalité situé au 120, rue des Églises à Kinnear's Mills, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h et le jeudi de 9 h à 12 h, ou via une demande par courriel à info@kinnearsmills.com.

Les personnes intéressées devront indiquer à leur offre, outre le prix d'achat proposé pour le terrain, la valeur du bâtiment résidentiel qu'elles s'engagent à y construire.

La Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute, ni aucune des propositions reçues. La Municipalité considérera dans l'analyse des offres reçues, outre le prix, la valeur du bâtiment résidentiel que le promettant-acheteur s'engage à y construire, ce qui pourrait faire en sorte qu'une proposition soit retenue sans qu'il s'agisse du plus haut prix proposé par l'achat du terrain.

Les offres d'achat portant la signature originale devront être rendues au bureau de la Municipalité au plus tard le 30 octobre 2019 à 11 h. Aucune offre d'achat transmise par télécopieur ou courriel ne sera acceptée.

Les offres d'achat seront valides jusqu'au 4 novembre 2019. La Municipalité informera les promettant-acheteurs au plus tard le 4 novembre 2019 si leur offre est acceptée ou non.

Toute personne intéressée peut communiquer avec madame Claudette Perreault pour consulter les titres de propriété de la Municipalité, visiter les lieux ou obtenir des informations supplémentaires.

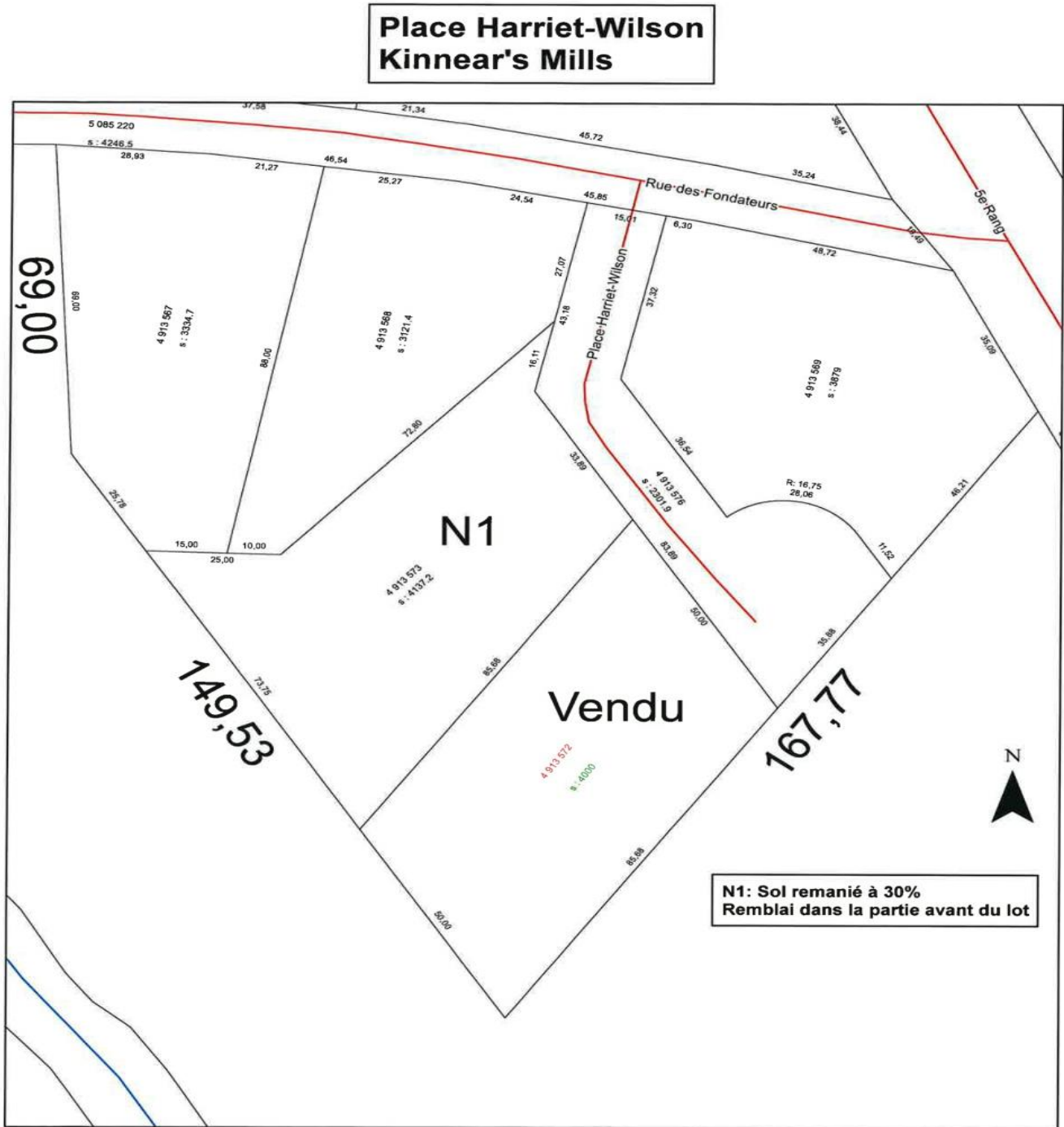
Donnée à Kinnear's Mills, ce 3 septembre 2019.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PLAN CADASTRALE – PLACE HARRIET-WILSON



**FORMULAIRE À REMPLIR POUR DÉPOSER UNE
OFFRE D'ACHAT**

**APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE DE
QUATRE (4) TERRAINS RÉSIDENTIELS**

La Municipalité de Kinnear's Mills est propriétaire de QUATRE (4) terrains résidentiels situés sur la rue Place Harriet Wilson sur le territoire de la Municipalité. Ces terrains sont montrés sur le plan annexé.

La Municipalité désire recevoir des offres d'achat pour ces terrains. Le prix de base étant fixé à la valeur nominale de 1 \$.

COORDONNÉES DU PROMETTANT-ACHETEUR

Nom : _____

Adresse: _____

Code postal : _____

No de téléphone : _____

Cellulaire : _____

Courriel : _____

TERRAIN CONVOITÉ

No de lot : _____

Montant offert pour le terrain : _____

Valeur du bâtiment résidentiel ou à construire (minimum 125 000 \$) : _____

CONDITIONS ESSENTIELLES RELIÉES À LA VENTE

- Les offres d'achats **doivent impérativement être faites sur le présent formulaire** dûment complété et signé par tous les promettant-acheteurs;
- Une seule offre d'achat par personne peut être déposée;
- Seules les personnes physiques peuvent déposer une offre d'achat;
- L'appel de propositions ne s'adresse pas aux commerces et industries;
- L'offre d'achat ne peut viser qu'un seul terrain;
- L'offre d'achat **portant la signature originale** devra être **rendue au bureau municipal**, au 120, rue des Églises à Kinnear's Mills, **sous enveloppe scellée** portant la mention « OFFRE D'ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA PLACE HARRIET-WILSON » **au plus tard le 30 OCTOBRE 2019, 11 H.** Aucune offre d'achat transmise par télécopieur ou courriel ne sera acceptée;
- Le promettant-acheteur **s'engage**, par la présente, à **construire un bâtiment résidentiel** sur le terrain visé et à compléter cette construction de manière à ce qu'elle puisse être inscrite au rôle d'évaluation municipale au plus tard **dans les 12 mois** suivant l'acceptation de sa proposition par la Municipalité. À défaut, la Municipalité aura le droit d'exiger la rétrocession de l'immeuble en remboursant à l'acquéreur le prix de vente du terrain. Dans une telle éventualité, toutes les améliorations apportées à l'immeuble par l'acquéreur appartiendront à la Municipalité à titre de dommages-intérêts liquidés;



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

- Le promettant-acheteur **s'engage**, par la présente, à **construire un bâtiment résidentiel, dont la valeur**, au moment de son inscription au rôle d'évaluation, **est égale ou supérieure à la valeur inscrite à son offre d'achat (cette valeur doit être d'au moins 125 000 \$)**. À défaut de respecter cet engagement, l'acquéreur s'engage à verser à la Municipalité la somme suivante à titre de dommages-intérêts liquidés :

- o 4 000 \$ Pour une construction d'une valeur de 120 000 à 124 999,99\$
- o 8 000 \$ Pour une construction d'une valeur de 100 000 \$ à 119 999,99 \$
- o 12 000 \$ Pour une construction de moins de 100 000 \$

Cette somme devra être versée dans les 18 mois suivant l'acceptation de l'offre par la Municipalité. Cet engagement devra être garanti par une **hypothèque légale de deuxième rang** sur l'immeuble en faveur de la Municipalité;

- Si, avant d'avoir complété la construction du bâtiment résidentiel, l'acquéreur décide de vendre le terrain à un tiers, il devra d'abord l'offrir à la Municipalité au prix auquel il l'avait acquis. Celle-ci disposera alors d'un délai de 90 jours à compter de la réception d'une telle offre pour l'accepter ou la refuser. Cette condition devra être assumée par tout acquéreur subséquent de toute ou partie du terrain, incluant tout créancier hypothécaire;
- Aucune autre promotion de remboursement (i.e. taxes foncières) de la part de la municipalité, ne sera applicable à cette offre promotionnelle particulière;
- Les frais de préparation et de publication du ou des actes notariés requis pour donner suite à une proposition acceptée par la Municipalité seront à la charge de l'acquéreur. Ledit acte devra être signé avant le **12 DÉCEMBRE 2019**.
- La Municipalité se réserve le droit d'accepter ni la plus haute ni aucune des propositions reçues. La Municipalité considérera dans l'analyse des offres reçues, outre le prix, la valeur du bâtiment résidentiel que le promettant-acheteur s'engage à y construire, ce qui pourrait faire en sorte qu'une proposition soit retenue sans qu'il s'agisse du plus haut prix proposé pour l'achat du terrain.
- La Municipalité se réserve le droit d'offrir à un promettant-acheteur dont la proposition n'aura pas été retenue un autre terrain, parmi ceux pour lesquels la Municipalité demande des propositions, qui n'aura pas fait l'objet de proposition et ce, aux mêmes prix et conditions;
- Toute personne intéressée peut communiquer avec madame Claudette Perreault pour consulter les titres de propriété de la Municipalité, visiter les lieux ou obtenir des informations supplémentaires;
- Les offres d'achat sont **valides jusqu'au 30 OCTOBRE 2019**. La Municipalité informera les promettant-acheteurs au plus tard le **4 NOVEMBRE 2019** si leur offre est acceptée ou non.
- Si une offre d'achat est acceptée par la Municipalité, la directrice générale et secrétaire-trésorière verra à publier subséquemment un avis énonçant la teneur du bien vendu, le prix de l'aliénation et les engagements imposés à l'acquéreur ainsi que l'identité de l'acquéreur, conformément à l'article 6.1 du Code municipal.

Par la signature du présent formulaire, je reconnais offrir d'acquérir l'immeuble spécifié, tel que vu. Je reconnais avoir lu et compris toutes les conditions ci-avant énoncées et m'engage à les respecter.



**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills
MRC des Appalaches (Québec)**

Signé à _____ le _____ 2019

Signature du (des) futur(s) acquéreur (s) :
